

DGS/CB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

54^e SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2005 A 18 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Gérard SCHENCK, Monique SAWAYA,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Eric CONRAD, Gaby KARLSCHORN, Dominique EGELE, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Marie-Paule EGELE, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

Absents :

Jean-Claude DONIUS qui donne procuration à M. RITTER
Marie-Laure KOHLER qui donne procuration à Mme KOENIG
Régine HECHNER qui donne procuration à M. MEYER
Benoît ORSONI qui donne procuration à M. ENGEL
François SIMON qui donne procuration à Mme AMBERG
Marcel BRUNSTEIN qui donne procuration à M. RENAUDET

Assistent à la séance :

Mme Héléne PONTIGGIA-VURPILLOT, Directrice Générale Adjointe des Services
M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet
Mme Corinne SCHMEISSER

Sélestat, le 13 JUILLET 2005

DGS/CB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

54e SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2005 A 18 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2005
- C. Décisions du Maire n° 35 à 44/2005

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. *POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE*

- 1. Acquisition d'un immeuble place d'Armes / rue des Prêcheurs
- 2. Acquisition de l'immeuble de la Banque de France
- 3. P.A.E. « Schlunck » 7è tranche de travaux - Avenant

B. *TRAVAUX*

- 4. Travaux dans divers bâtiments administratifs

5. Aménagement de la rue Taurellus
6. Extension du réseau d'eau rue de Chalmont - Institution d'une Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.)

C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

7. Restauration du Mittlengraben dans la poursuite du programme LIFE Nature – transformation de crédits de travaux en crédits d'étude
8. Convention annuelle de partenariat Ville – Ligue de Protection des Oiseaux (Délégation Alsace)

D. DEVELOPPEMENT SPORTIF

9. Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance : Programmation pluriannuelle d'implantation d'espaces de loisirs de quartier.

E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

10. Actualisation des dispositions relatives au régime du travail à temps partiel

F. FINANCES DE LA COMMUNE

11. Autorisation de signature de marchés : structure multi accueil
12. Acquisition d'une pelle mécanique pour le cimetière
13. Renforcement de crédits pour le programme d'aménagement du Neja-Waj

G. DIVERS

14. Attribution d'une subvention complémentaire au SCS Handball CA

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Christiane HAMMAN est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération portant sur la subvention au club de handball est rajoutée à l'ordre du jour et sera discutée en point divers.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2005

Madame Sonia AMBERG signale que le groupe d'opposition avait voté contre la délibération portant sur l'acquisition d'horodateurs et ne s'était pas abstenu, contrairement à ce qui est indiqué dans le procès verbal.

Adopté - 2 abstentions : André KLETHI et Monique SAWAYA

C. Décisions du Maire n° 35 à 44/2005

S'agissant de la décision n°35/2005, Madame Janine FRIEDEL demande en quoi consiste le projet d'implantation du lycée dont il est question.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que cette décision fait référence à l'extension du lycée Schwilgué, en vue de l'agrandissement des ateliers d'une part, et de la construction d'un bâtiment abritant la licence audiovisuel d'autre part.

S'agissant de la décision n°44/2005 relative à la renonciation au droit de préemption concernant l'immeuble jouxtant la Banque de France, Monsieur Jean-Jacques RENAUDET demande si le réaligement des limites de propriétés entre l'immeuble de la Banque de France et l'immeuble en question sera réalisé, cette mention ne figurant nul part.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que ces travaux seront effectués par le vendeur de l'immeuble. Les surfaces indiquées dans la délibération tiennent compte de ce réaligement.

A propos des décisions n° 40 à 43/2005 relatives à la location de prairies, Madame Sonia AMBERG demande si les nouveaux exploitants de ces parcelles, situées dans la Réserve Naturelle Volontaire de l'Ill*Wald, reprendront les engagements du précédent exploitant (contrat argi-environnemental ou contrat agriculture durable).

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond par l'affirmative en indiquant qu'il s'agissait de la condition nécessaire à la reprise en location de ces parcelles.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

Objet : Acquisition d'un immeuble Place d'Armes /rue des Prêcheurs

Rapport n° 685 de Monsieur Marcel BAUER, Maire

En 2003, la Ville de Sélestat a été saisie par Maître Pfister, Notaire à DETTWILLER, concernant la vente d'un immeuble sis 8 Place d'Armes et Rue des Prêcheurs appartenant à Mme Béatrice KRUCH et cadastré en en section 1, n° 35, avec 2,84 ares.

L'immeuble concerné, d'une superficie de 650 m², représente une réelle opportunité pour la Ville de Sélestat en vue du regroupement les services municipaux.

Ainsi, lors de sa séance du 27 novembre 2003, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de l'acquisition de cet immeuble, au prix de 200 000 € payable sous forme du versement d'une rente mensuelle de 1 525 € pour une durée minimale garantie de vingt ans.

Après la décision du Conseil Municipal, Madame KRUCH s'est rétractée et a renoncé à la vente au motif que le prix convenu n'était pas suffisant.

La Ville de Sélestat a porté l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar, et parallèlement, a poursuivi les négociations avec Madame KRUCH.

Après négociation, un accord a pu être trouvé. Le prix de vente convenu entre les parties s'établit aujourd'hui à 450 000 €, payable en une fois. Compte tenu de l'intérêt que présente l'acquisition de cette immeuble, le Conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur de son achat par la Ville de Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER revient sur l'historique de ce dossier en rappelant que le Conseil Municipal s'était déjà prononcé en faveur de l'acquisition de cet immeuble lors de sa séance du 27 novembre 2003.

Toutefois, après que la délibération ait été rendue publique, Madame Algan-Kruch, propriétaire de l'immeuble, s'est rétractée. En effet, plusieurs agents immobiliers de Sélestat ont indiqué à Madame Algan qu'elle aurait pu obtenir davantage que le prix de vente proposé par la Ville. La Ville n'a eu d'autre choix que de porter l'affaire devant les tribunaux tout en poursuivant ses négociations avec Mme Algan-Kruch. Finalement, un accord a pu être trouvé au prix de 450 000 €. Toutefois, il regrette qu'un agent immobilier de Sélestat ait, une nouvelle fois, fait une proposition de prix plus conséquente à Mme Algan. Il regrette que les agents immobiliers aient fait monter les prix, ce qui ne leur profite en rien puisque la Ville aurait préempté le bâtiment. Cette attitude est préjudiciable aux finances de la Ville.

Monsieur André KLETHI considère ce projet comme consensuel. En revanche, il s'étonne de la démarche suivie. En effet, il regrette que l'approbation de cette acquisition par le Conseil Municipal, en 2003, n'ait pas été précédée de négociations sérieuses, comme en témoignent aujourd'hui le nouvel examen de ce dossier dont les conditions sont moins avantageuses qu'en 2003.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui rappelle que la municipalité avait en son sein, en 2003, un professionnel de l'immobilier, qui n'a pourtant émis aucune réserve.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances, des Domaines et de l'Administration Générale réunie le 11 juillet 2005

APPROUVE l'acquisition de l'immeuble sis 8, place d'Armes et rue des Prêcheurs au prix de 450 000 €.

AUTORISE la prise en charge par la Ville de Sélestat des frais notariés correspondants.

AUTORISE l'inscription en décision modificative du budget 2005 des ajustements équilibrés de crédits suivants :

- dépenses : + 455 100 € imputation 213181-02001-00934
+ 455 100 € imputation 023-01005
- recettes : + 380 000 € imputation 775008-82401
+ 33 000 € imputation 7311-01002
+ 31 600 € imputation 74833-01003
+ 10 500 € imputation 74835-01003
+ 455 100 € imputation 021-0100

Les ajustements correspondent à l'inscription des crédits nécessaires à l'acquisition de l'immeuble et au paiement des frais de notaire ainsi qu'au maintien de l'équilibre par section du budget. La couverture de la nouvelle dépense (455,1K€) est assurée par la vente d'un terrain dans le secteur "AFUA Les Châteaux" (380K€) et par un excédent sur les prévisions de recettes au titre des contributions et compensations fiscales (75,1K€).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente.

DGS/P

Adopté à l'unanimité.

Objet : Acquisition de l'immeuble de la Banque de France

Rapport n° **686 de Monsieur Marcel BAUER, Maire**

La Banque de France a fermé sa succursale de Sélestat depuis le 1^{er} juillet 2005.

Informée de cette échéance dès l'an dernier, la Ville de Sélestat a fait connaître son intention de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier dans un double objectif :

- sauvegarder et mettre en valeur un ensemble (bâtiments et espaces extérieurs) de grande qualité patrimoniale remarquablement situé à l'entrée de la vieille ville,
- améliorer le service rendu au public par l'implantation sur ce site d'un pôle de services (notamment touristiques, culturels et éducatifs).

Les difficiles négociations menées avec la Banque De France ont permis d'aboutir à un accord sur un rachat par la ville à une valeur de 800.000 € (pour 4710 m² de foncier et 1722 m² de surface). Au départ, l'offre de la Banque de France s'établissait à 920 000 €, conformément à l'estimation des Domaines.

Cette acquisition sera budgétisée sur deux exercices budgétaires : 410 000 € en 2005 (dont 10 000 € de frais de notaire) et 400 000 en 2006.

Un projet global d'occupation sera prochainement élaboré. Dans l'immédiat, la Ville a toutefois proposé de donner une partie des bâtiments en location à la Région Alsace, pour lui permettre, temporairement, d'y installer son Antenne Sélestadienne, dont l'effectif va être porté à près d'une trentaine d'agents.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur de cette acquisition.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que la Banque de France a fermé sa succursale de Sélestat. Il signale que depuis un an, la Ville négocie avec la Banque de France pour le rachat du bâtiment. Le prix de vente fixé au départ, correspondant au prix des Domaines, s'établissait à 920 000 €. La Banque de France a finalement accepté de vendre l'ensemble immobilier au prix de 800 000 €, payable en deux fois (2005 et 2006).

S'agissant de la destination de l'immeuble, il indique que les archives de la Ville pourront y être installées. De même, dans un premier temps, le premier étage pourrait recevoir le fonds ancien de la Bibliothèque Humaniste, lorsqu'elle sera en travaux. La villa du Directeur recevra, quant à elle, temporairement l'antenne de la Région.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET indique que le groupe d'opposition se prononcera en faveur de cette délibération. Il signale néanmoins que la Ville n'a pas vocation à faire des acquisitions immobilières. Il regrette qu'aucun projet d'implantation à long terme n'ait été élaboré, alors que depuis 1999, on sait que la Banque de France va fermer ses portes. Il pense qu'il faudra rapidement trouver une destination définitive à ce bâtiment.

En effet, l'installation du fonds ancien de la Bibliothèque Humaniste à la Banque de France n'est qu'une solution transitoire, pendant la durée des travaux. Si aucune affectation définitive n'est trouvée à ce bâtiment, il faudra peut-être s'en défaire au profit d'une autre collectivité qui pourrait y trouver son intérêt. Il pense qu'il faut faire attention de ne pas grever le budget de la Ville par des acquisitions dont on ne saura que faire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que la vente de cet ensemble immobilier et de l'immeuble Place d'Armes sont des opportunités à saisir pour la Ville pour pouvoir notamment y implanter ses services. Les investissements ainsi faits ne sont pas perdus.

Monsieur André KLETHI considère que l'acquisition de l'immeuble de la Banque de France devrait s'inscrire dans une politique globale du patrimoine, de la culture, et du tourisme à Sélestat. Il considère que la municipalité aurait eu le temps de préparer un projet d'implantation définitif qui aurait pu être joint à la délibération.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle qu'à titre transitoire le bâtiment accueillera les services qu'il a énumérés. Une réflexion est actuellement menée pour convenir de l'occupation définitive de ces locaux et plus globalement, de l'ensemble des bâtiments de la Ville. Un bilan sera prochainement dressé et le Conseil Municipal sera saisi en vue de céder certains immeubles du patrimoine de la Ville. .

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH indique que la précédente municipalité n'avait pas fait le choix d'acheter le bâtiment Bader Place d'Armes, ce qu'avait regretté Monsieur RENAUDET.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET confirme cette affirmation et indique qu'au sein d'une équipe, tout le monde ne partage pas toujours le même point de

vue.

Le Conseil Municipal
Après avis favorable à l'unanimité
de la Commission des Finances, des
Domaines et de l'Administration Générale
réunie le 11 juillet 2005

APPROUVE l'acquisition de l'immeuble de la Banque de France au prix de 800 000 €.

AUTORISE la prise en charge par la Ville de Sélestat des frais notariés correspondants, estimés à 10 000 €.

AUTORISE l'inscription en décision modificative du budget 2005 des ajustements équilibrés de crédits suivants :

dépenses : + 410 000 € imputation 213181-
02001-00935
- 40 000 € imputation 64111-
02006
+ 410 000 € imputation 023-01005
recettes : + 360 000 € imputation 002-01005
+ 10 000 € imputation 7911-02003
+ 410 000 € imputation 021-01005

Les ajustements correspondent à l'inscription des crédits nécessaires à l'acquisition de l'immeuble et au paiement des frais de notaire ainsi qu'au maintien de l'équilibre par section du budget. La couverture de la nouvelle dépense (410K€) est assurée par l'utilisation partielle de l'excédent de la gestion 2004 (360K€), par le réemploi d'un excédent de crédits de dépenses de personnel (40K€) et par des recettes nouvelles au titre d'indemnisation de sinistres (10K€). Le solde restant à payer au titre de cette acquisition, soit 400K€, sera proposé à l'inscription au B.P. 2006.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité

4. P.A.E. « Schlunck » 7è tranche de travaux - Avenant

Monsieur Jacques MEYER indique que cette 7è tranche de travaux a pour objet l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement vers l'extrémité Est de la rue du petit Mühlweg. Ces travaux sont estimés à 13 500 € TTC, ce qui correspond à une augmentation de 18% par rapport au montant du marché initial. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 88 498,05 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

B. TRAVAUX

4. Travaux dans divers bâtiments administratifs

Monsieur Gérard SCHENCK détaille la nature et le montant des travaux prévus.

Madame Janine FRIEDEL s'interroge sur l'opportunité de réaliser des travaux à la Cour des Prélats dans la mesure où le devenir des bâtiments Banque de France, Algan-Kruch et de la Bibliothèque Humaniste n'est pas acté. Elle considère qu'il conviendrait d'avoir une politique globale d'aménagement plutôt que de faire des travaux à la petite semaine. Elle ajoute que la sécurité et les accès de la Cour des Prélats ne sont pas satisfaisants. Elle s'étonne donc que 45 000 € soient investis dans ce bâtiment.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui indique que la rénovation de la Bibliothèque Humaniste ne sera pas terminée l'année prochaine. Il souligne que ce sont des petits travaux qui doivent être réalisés dans plusieurs bureaux de la Cour des Prélats, ceux ci méritant d'être rafraîchis, ne serait ce que pour améliorer les conditions d'accueil du public.

Adopté à l'unanimité.

5. Aménagement de la rue Taurellus

Monsieur Jacques MEYER rappelle que cette rue n'est que très sommairement aménagée. Aussi, il est proposé de procéder à son aménagement dont le coût global pour la Ville est estimé à 119 000 € HT. La communauté de communes prendra en charge l'extension du réseau d'assainissement (34 000 €).

Adopté à l'unanimité.

6. Extension du réseau d'eau rue de Chalmont - Institution d'une Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.)

Monsieur Jacques MEYER explique qu'il n'existe pas de réseau d'eau potable propre à la rue de Chalmont. Aussi et comme certains terrains sont d'ores et

déjà constructibles dans cette rue, il est envisagé de créer un réseau d'eau. Pour la réalisation de ces travaux, estimés à 35 000 € HT, il est proposé de mettre en place une Participation pour Voirie et Réseau (PVR) qui présente l'avantage de mettre à la charge des propriétaires des terrains nouvellement desservis une participation correspondant, pour partie, au financement des travaux.

Adopté à l'unanimité.

C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

7. Restauration du Mittlengraben dans la poursuite du programme LIFE Nature – transformation de crédits de travaux en crédits d'étude

Monsieur Jean-François RAY explique que, dans la poursuite du programme LIFE, le Conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur de la transformation de crédits de travaux en crédits d'étude. En effet, dans le cadre de la définition d'un programme pluriannuel d'entretien et de restauration du réseau hydrographique, il s'est avéré nécessaire de réaliser une étude de faisabilité afin de mieux appréhender le fonctionnement global de ce secteur phréatique particulièrement sensible. L'étude sera lancée cet été.

Madame Sonia AMBERG indique que le groupe d'opposition votera en faveur de ce projet qui a le mérite de privilégier la réflexion et la mise en cohérence. Elle souhaite savoir qui participe au groupe de travail « eau » mentionné dans la délibération.

Monsieur Jean-François RAY lui répond que cette liste lui sera transmise.

Adopté à l'unanimité.

8. Convention annuelle de partenariat Ville – Ligue de Protection des Oiseaux (Délégation Alsace)

Monsieur Jean-François RAY rappelle que le partenariat avec la LPO a démarré en 1990. Il indique que la convention 2005 porte sur deux axes : une mission d'étude et de valorisation des connaissances et une mission d'animation. Financièrement, le coût de ce partenariat s'établit à 3 064,60 € pour la Ville.

Madame Sonia AMBERG signale que le montant alloué à la LPO, identique à celui de l'année dernière, a pourtant diminué par rapport aux années précédentes. Elle souligne également que les missions confiées à la LPO sont moindres que les années passées. Elle fait remarquer que le service Parcs et Jardins devrait être davantage sensibilisé à l'arrosage en plein jour.

Monsieur Jean-François RAY lui répond que le partenariat conclu avec la LPO est fonction des demandes annuelles de la Ville.

Madame Sonia AMBERG réplique que le montant initial demandé était plus important que celui qui a été alloué. De même, les actions confiées à la LPO sont moindres par rapport à ce qui a été retenu par la Ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que pendant les travaux à la station de pompage du Obere Erlen, il a fallu faire des réserves en eau et rien n'a été arrosé. Aussi, une fois les travaux terminés, le service Espaces Verts a remis l'arrosage en marche. Ceci peut expliquer le fait que les pelouses étaient arrosées pendant l'heure de midi.

Adopté à l'unanimité.

D. DEVELOPPEMENT SPORTIF

9. Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance :
Programmation pluriannuelle d'implantation d'espaces de loisirs de quartier.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que lors des réunions organisées dans le cadre du contrat local de prévention de la délinquance et des réunions de concertation qui ont suivi avec les riverains des quartiers, il est apparu que la mise en place d'espaces de loisirs répondait aux attentes des jeunes.

Monsieur Robert ENGEL indique que des espaces de loisirs seront installés dans 3 quartiers de Sélestat : à proximité du lycée Schweisguth, dans le quartier de la Filature et dans le quartier Ouest. Les jeunes pourront ainsi librement occuper ces espaces, au lieu d'occuper les parvis d'églises, les porches, etc... Il rappelle que l'installation de l'espace de proximité sur le site de Schweisguth se fera en 2005, pour un coût total de 115 000 €. Les deux autres équipements seront programmés au budget 2006.

Madame Christiane HAMMAN trouve dommageable que les commissions des finances et des affaires scolaires aient eu lieu en même temps, ne permettant pas aux élus d'assister à chacune d'elle. Sur le fond, elle souligne que ces équipements répondent à un réel besoin pour les jeunes. Elle précise que la communauté de communes vient de se doter de la compétence en matière d'installations d'équipements de ce type. Aussi ne comprend t-elle pas pourquoi la Ville et donc les Sélestadiens financent ces équipements alors que la Communauté de communes financera les autres équipements qui seront installés sur le territoire. Elle regrette ce conflit de compétences.

S'agissant de la réalisation de ces équipements, elle suggère d'échelonner les installations pour pouvoir faire un bilan d'utilisation du premier équipement à proximité du lycée Schweisguth. Elle souligne que le groupe d'opposition s'abstiendra sur ce dossier.

Madame Monique SAWAYA indique que la Communauté de communes s'est

bel et bien prononcée en faveur de l'installation de plateaux sportifs de proximité mais un seul de ces équipements serait susceptible d'être pris en charge par la CCS pour Sélestat. Or, l'installation d'un seul plateau sportif à Sélestat, ce n'est pas suffisant. C'est pourquoi la Ville propose la création de 3 équipements de proximité.

Monsieur André KLETHI se félicite de cette initiative, qui répond à un réel besoin. En la matière, il se réjouit de la complémentarité existant entre la Ville et la Communauté de communes.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET ajoute que ce n'est pas le besoin qui est contesté mais plutôt le mode de financement par la Ville, plutôt que par la Communauté de Communes, désormais compétente. Tout comme Madame HAMMAN, il pense que l'équipement qui sera installé à proximité du lycée Schweisguth devrait être un équipement pilote.

Il demande si ces équipements seront d'accès libre, à toute heure de la journée et de la nuit.

Monsieur Robert ENGEL lui répond que ces équipements seront à la disposition des jeunes, sans aucune régulation. Ainsi, ils seront accessibles la nuit, mais ne seront pas éclairés. Ces équipements seront entourés de grilles mais les portiques d'entrée permettront d'y accéder sans restriction. Il souligne que cet équipement sera particulièrement encadré et suivi par les animateurs du service jeunesse afin qu'un bilan puisse être dressé quant à son fonctionnement et à son utilisation.

Madame Sonia AMBERG s'interroge sur la répartition de la prise en charge des équipements entre la Ville et la Communauté de communes. En effet, 4 sites ont été identifiés à Sélestat en vue d'y implanter des plateaux sportifs. Pour autant, la Ville prend en charge 3 équipements, et la CCS un seul. Elle se demande donc pourquoi la CCS ne prend pas en charge l'ensemble des ces équipements, la Ville de Sélestat comptant plus d'habitants et de quartiers que les autres communes du territoire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que la programmation pluriannuelle d'équipements permet à la municipalité de répondre aux attentes des jeunes des différents quartiers.

Il fait remarquer que la répartition des compétences entre la Ville et la Communauté de communes est juridiquement correcte. En effet, la vocation de ces différents espaces n'est pas la même. Au niveau de la Ville de Sélestat, ces équipements ont une vocation sociale : ils sont ouverts aux jeunes et ne sont pas dédiés aux associations, contrairement aux plateaux sportifs qui seront financés par la Communauté de communes.

Il indique que la programmation présentée ce soir a été élaborée après que la Communauté de communes ait travaillé sur la programmation sportive. Il souligne par ailleurs que la Ville de Sélestat ne s'est pas encore prononcée sur les compétences de la Communauté de communes. Aussi, juridiquement, le transfert de la compétence portant sur l'installation des équipements sportifs n'a pas encore été réalisé. Il ajoute que ce n'est qu'une fois que les douze communes membres de la communauté de communes auront délibéré que le Préfet pourra arrêter les nouveaux statuts. Autrement dit, même en

considérant que les équipements présentés ce soir sont des plateaux sportifs, il aurait fallu attendre plusieurs années pour qu'ils soient construits à Sélestat.

Adopté - 7 abstentions : MM. et Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

10.Actualisation des dispositions relatives au régime du travail à temps partiel

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que suite à la parution d'un décret, il convient de revoir les modalités du travail à temps partiel.

Adopté à l'unanimité

F. FINANCES DE LA COMMUNE

11.Autorisation de signature de marchés : structure multi accueil

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH rappelle que ce projet de création d'une structure multi-accueil a fait l'objet d'une étude poussée. Ce projet, approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance de mars 2005, n'a rien d'un projet tape-à-l'oeil, il répond aux besoins des utilisateurs et des enfants. Elle rappelle que la municipalité est garante de la bonne utilisation des deniers publics. Aussi, elle explique que, lors de l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres, elle a été surprise de découvrir que le montant des différentes offres était bien supérieur aux estimations. Les architectes ont expliqué que cette hausse des prix était inévitable: des fondations spéciales ont été préconisées après sondage du sol (+ 50 000 € HT), l'architecte des bâtiments de France a souhaité qu'une toiture de zinc soit installée (+ 20 000 € HT), l'augmentation du coût des matières premières et son corollaire l'augmentation du coût de la construction ont alourdi le budget (+ 4% soit 30 000 € HT), les surfaces ont également été modifiées. Elle indique également que la volonté de réaliser une construction portant le label HQE (Haute Qualité Environnemental) génère sans aucun doute un surcoût au niveau de l'investissement initial (+10 à 15%). En revanche, les frais de fonctionnement seront moindres grâce à cette technologie. Elle souligne que ce projet tire merveilleusement partie du site. Elle pense qu'il n'était pas judicieux ni de revoir le projet, ni de relancer une procédure d'appel d'offres.

Elle invite le Conseil Municipal à autoriser le Maire à signer le marché à venir avec l'entreprise DEMATHIEU ET BARD pour un montant de 919 778, 81 € HT.

Madame Janine FRIEDEL rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal de mars, elle avait indiqué que le prix était déjà très élevé par rapport au

ridicule apport de places supplémentaires, qui incitait à trouver d'autres solutions, notamment en adjoignant une structure supplémentaire à celle existant rue Bronner en périphérie de Ville. Elle explique qu'à la vue de l'augmentation du coût du projet, les remarques qu'elles avaient formulées en mars ne sont que plus pertinentes aujourd'hui.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET doute du fait que ce dossier ait été aussi bien étudié que la municipalité veut bien le dire, au regard de l'écart important entre les estimations et le résultat de l'appel d'offres. Il considère qu'il s'agit là d'un véritable dérapage. Il regrette cette augmentation du projet de 200 000 €, alors même que les travaux n'ont pas commencé.

Madame Sonia AMBERG rappelle qu'au mois de mars, le groupe d'opposition, qui s'était abstenu sur ce projet, avait néanmoins fait part de son accord quant au choix de la démarche HQE malgré le surcoût ainsi engendré en terme d'investissement. Or, aujourd'hui, une des explications données pour justifier l'augmentation du coût du projet porte sur le choix du HQE. Manifestement, l'augmentation du coût du projet ne peut pas être liée à la démarche HQE – celle-ci ayant été intégrée lors de la présentation du projet en mars.

Monsieur André KLETHI rappelle qu'il avait adhéré au projet. Néanmoins, aujourd'hui il considère que la crédibilité de la municipalité est mise à mal. En effet, le projet est passé de 720 000 € à 920 000 € en l'espace de 4 mois. Il indique donc qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER répond que l'estimation de 720 000 € donnée par les architectes ne prenait que partiellement en compte la démarche HQE. Il ajoute qu'ont dû être ajoutées au coût initial du projet, les fondations spéciales, les demandes de l'Architecte des Bâtiments de France, l'augmentation du coût de la construction, la mauvaise présentation de l'estimation par les architectes (la subvention attendue de la Région au titre de la démarche HQE a été défalquée par le maître d'oeuvre du coût initial du projet). Par ailleurs, le recours à une entreprise générale induit un surcoût. Pour autant, compte tenu de la configuration des lieux et de la nécessité de les sécuriser, le recours à une entreprise générale, qui coordonne l'ensemble des travaux, s'avère nécessaire voire incontournable. S'agissant de l'augmentation du nombre de places, que Madame FRIEDEL juge ridicule, il souligne qu'il convient de compter que 30 places supplémentaires seront créées. L'ancien bâtiment qui n'est plus aux normes n'accueillera plus d'enfants. Il sera dédié aux bureaux administratifs. Il ajoute que ce projet comprend l'aménagement intérieur et l'agencement paysager du site. S'agissant du transfert de la compétence « petite enfance » à la Communauté de Communes, il indique que ce ne sera pas fait dans l'immédiat. Il souligne que la Ville va ainsi construire un outil de qualité qui répondra aux besoins des Sélestadiens. Il ajoute que les travaux vont pouvoir commencer prochainement.

Adopté - 7 CONTRE : MM. et Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

1 ABSTENTION : M. KLETHI

12.Acquisition d'une pelle mécanique pour le cimetière

Monsieur Gérard SCHENCK rappelle que l'ancien engin utilisé pour réaliser les exhumations et les inhumations, n'est plus aux normes. Aussi, il est proposé d'acquérir une nouvelle pelle mécanique dont le montant s'établit à 61 350 € HT, et qui sera financé par le budget annexe cimetière.

Adopté à l'unanimité.

13.Renforcement de crédits pour le programme d'aménagement du Neja-Waj

Compte tenu de l'avancement des travaux par rapport au planning prévisionnel, Monsieur Jacques MEYER demande au Conseil Municipal de bien vouloir affecter 1,248 M€ de l'excédent financier dégagé par le compte administratif 2004 au financement de l'opération Néja Waj.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET se félicite que le projet ait été réalisé avec 6 mois d'avance.

Il demande si le dénivelé qui existe vers le Pont de l'III était aussi important dans le projet présenté par l'architecte. Il s'interroge également sur la présence des escaliers. En effet, cette situation peut être préoccupante en cas de pluie.

Il s'inquiète également du fonctionnement de la structure couverte installée au square Ehm, dont il considère qu'elle n'est pas suffisamment grande. Il précise que la mise en place d'un dispositif innovant, comme en l'espèce, n'est pas toujours satisfaisante.

Monsieur André KLETHI demande à qui incombe les dysfonctionnements générés par cette structure : à la Ville ou à l'entreprise qui l'a mise en place ?

Monsieur Jacques MEYER rappelle que lors de l'élaboration du projet, il avait été convenu que l'ensemble des commerces de l'axe devaient être accessibles aux personnes à mobilité réduite, d'où la création d'un dénivelé. Aujourd'hui, ce qui a été fait ne correspond pas forcément à ce qui était prévu sur les plans mais techniquement, c'était la seule solution possible pour que l'objectif soit atteint. Au niveau de l'écoulement des eaux, le nombre d'avaloirs a été doublé pour qu'en cas de forte pluie, l'eau puisse être évacuée. S'agissant de l'escalier, il indique qu'au départ seules quelques marches étaient prévues, mais, compte tenu de l'importance du dénivelé, il a été nécessaire de créer un véritable escalier.

S'agissant de la structure, il rappelle qu'il s'agit d'une technologie innovante, qui devait être mise en place en moins de deux heures et qui devait être installée facilement. Or, il s'avère qu'aujourd'hui cette structure est difficile à installer et ne résiste pas à l'eau. Après avoir constaté ces problèmes, il a été décidé de retirer cette structure. L'entreprise réfléchit actuellement à une nouvelle structure. S'agissant des responsabilités, tout se jouera entre

l'entreprise et l'architecte maître d'oeuvre. Toujours est il que la Ville ne paiera aucun supplément.

Adopté à l'unanimité.

G. DIVERS

14. Attribution d'une subvention complémentaire au SCS Handball CA

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que les différentes collectivités (Conseil Général, Conseil Régional, Ville de Sélestat) ont rencontré les responsables du club pour voir de quelle manière le club pouvait boucler son budget pour la saison 2004/2005 et comment ce dernier allait évoluer pour la saison prochaine. S'agissant de la saison 2004/2005, il rappelle que la Ville de Sélestat a déjà alloué une aide de 152 511 €. En complément de cette aide, le club sollicite une subvention de 40 000 €. Il ajoute, que dans le cadre du contrat Ville Moyenne, la Région soutiendra le club à hauteur de l'effort consenti par la Ville, soit également 40 000 €.

Monsieur André KLETHI constate que malgré l'augmentation régulière et conséquente des subventions versées par la Ville, le club de hand doit faire face à des difficultés financières. Preuve en est, la subvention présentée ce soir a pour objet de boucler le budget de la saison 2004/2005. Il ajoute que pour se maintenir au niveau actuel et compte tenu de la professionnalisation de ce sport, le SCS Handball aura de plus en plus besoin du soutien financier des différentes collectivités. Pour que le hand de haut niveau continue à exister à Sélestat, il faudra convaincre le Département et la Région de participer financièrement davantage.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER en convient et indique qu'il faudra prochainement négocier avec ces deux collectivités.

Adopté

Monsieur Jean-Paul STOTZ ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET rappelle que lors de la précédente séance

du Conseil Municipal, il s'était inquiété de l'avancement de l'enquête portant sur le climat social. On lui avait répondu que cette enquête était en cours et que dès que les résultats seraient connus, ils seraient communiqués. Or, après s'être renseigné auprès des services municipaux, il s'avère qu'aucune étude de ce type n'est en cours et que celle prévue au budget sous cette appellation concerne le climat social au sein de l'Administration municipale. Il considère qu'un débat doit prochainement avoir lieu sur les questions sociales (précarité, logement, chômage...). Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'il va regarder pour qu'une réunion soit organisée. Il ajoute que ces questions sont débattues dans les différents organismes et instances (avec les services de l'Etat, les associations...).

Madame Sonia AMBERG souligne que l'adresse du Point d'Accueil et d'Ecoute qui figure dans les journaux est erronée, le PAE étant désormais accueilli au CCAS.

Fin de séance : 20 heures

DGS/PV/CB
PV provisoire 54
18/08/05

La secrétaire de séance

Christiane HAMMAN